

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICLOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27

Préfecture de l'Orne
17 DEC. 2012
Service Courrier

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-56 – Marché de prestation concernant l'émission, la fourniture et la livraison des Titres restaurant

Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a instauré, dans le cadre de sa politique sociale par délibération n°2003/06/03 bis du 25 septembre 2003, l'attribution de titres restaurants pour ses agents territoriaux. A ce jour, la valeur faciale est fixée à 6,5 € avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 60 %. Un

agent titulaire à plein temps sur la base de 39 h peut prétendre à un carnet de 18 titres restaurants par mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 octobre 2012 au BOAMP sous le numéro 12-208960 et au JOUE sous le numéro 2012/S 208-342473. Une mise en ligne a aussi été réalisée le 24 octobre 2012 sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.com sous le numéro ID223402.

La date limite de dépôt des offres était fixée au mercredi 05 décembre 2012 à 12 h 00.

La procédure retenue est la procédure ouverte et est soumise aux dispositions des articles 26, 29, 33 ET 77 du code des marchés publics. Le marché est passé pour une période ferme de 1 an renouvelable 3 fois 1 an (soit 4 ans au total si toutes les reconductions sont actées).

Ce marché s'exécutera dans le cadre des montants suivants :

Minimum : 51 000 euros / an soit environ 7 800 titres / an correspondant à 650 titres / mois

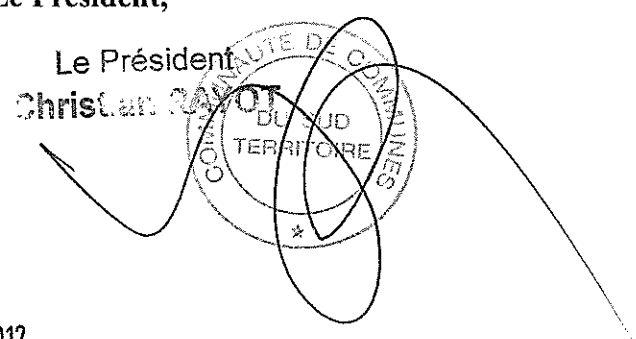
Maximum : 65 000 euros / an soit environ 10 000 titres / an correspondant à 830 titres / mois

Ce marché de service débutera à partir de janvier 2013.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 5 et 6 décembre derniers pour l'ouverture des plis, l'analyse des offres et sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères édictés au règlement de la consultation. La commission propose de retenir l'offre faite par **l'entreprise Chèque Déjeuner pour un coût global de 6,5 € par titre restaurant (incluant tous les frais d'émission, livraison et gestion divers)** comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de confirmer la valeur faciale du titre restaurant à 6,5 € avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 60 %,**
- **d'attribuer le marché à l'entreprise citée ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tout les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 DEC. 2012 Et publication ou notification le 17 DEC. 2012</p> <p>Le Président, Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Christian RAYOT</p> <p>Le Président, Christian RAYOT</p> 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------